

# **CONSEIL DU 25 MAI 2020**

Convocation du 15-05-2020 adressé individuellement à chacun de ses membres pour la tenue de la séance du 25 mai 2020.

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lion en Sullias proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes (recommandations sanitaires concernant le covid-19) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire selon les articles L 121-10 et L122-5 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

AUCHERE Stéphane  
BRUERE Guy  
COUSTHAM Thierry  
GAUTIER Delphie  
HAUTIN Johnny  
HEAU Julien  
HUITEL Christine  
LAWRIE Stéphanie  
LAZARDEUX Christine  
MÉTAIS Christelle  
PROCHASSON Michèle

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur LEPELTIER Gilles**, Maire qui, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur **COUSTHAM Thierry** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

## ***Élection du Maire***

Le plus âgé des membres du conseil municipal présents, **Monsieur BRUERE Guy** a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table du vote, il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : *Mesdames LAWRIE Stéphanie et MÉTAIS Christelle*

## ***Premier tour de scrutin***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	<b>11</b>
Bulletin blancs ou litigieux	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

**Monsieur HAUTIN Johnny** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**Le Conseil Municipal, en vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT a décidé de fixer le nombre d'adjoint à deux**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous la présidence de celle-ci, à l'élection des adjoints.

### ***Élection du premier adjoint Premier tour de scrutin***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	<b>11</b>
Bulletin blancs ou litigieux	0
Nombre de suffrages exprimés	11

A obtenu : **11 voix**

**Madame LAWRIE Stéphanie** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **premier adjoint** et a été immédiatement installée.

### ***Élection du deuxième adjoint Premier tour de scrutin***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	<b>11</b>
Bulletin blancs ou litigieux	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

A obtenu : **11 voix**

**Monsieur COUSTHAM Thierry** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **deuxième adjoint** et a été immédiatement installé.

#### **7.12 01 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE**

Le conseil, après avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de fonctions du Maire à **25.5% de l'indice brut, soit 991.80 € mensuels**, conformément au barème figurant aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Cette indemnité sera versée dès le 26 mai 2020.**

#### **7.12 - 02 INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ADJOINTS**

Le conseil, après avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité de fonctions du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint à **9.9 % de l'indice brut, soit 250.90 € mensuels**, conformément au barème figurant aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Cette indemnité sera versée dès le 26 mai 2020.**

#### **9.5 01 - CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SULLIAS**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et de l'élection qui a suivi, Monsieur HAUTIN Johanny a été élu Maire et madame LWRIE Stéphanie son premier adjoint de la Commune de Lion en Sullias. Celle-ci ayant moins de 1000 habitants et possédant un représentant à l'assemblée communautaire, Monsieur HAUTIN Johanny a été désigné Conseiller Communautaire.

En application de l'article L.5211.1 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur HAUTIN Johanny a démissionné de son mandat de Conseiller Communautaire auprès de la Communauté de Communes du Sullias le 25 mai 2020.

Les textes en vigueur prévoient que cette démission prend effet dès sa réception par le Président de l'EPCI, et que le premier Conseil Municipal, dans l'ordre du tableau, n'ayant pas déjà des fonctions de Conseiller Communautaire, sera automatiquement désigné Conseiller Communautaire.

**Le Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes du Sullias désigné est :**

- Madame LAWRIE Stéphanie (premier adjoint)

#### **9.1 01 - DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU C.C.A.S.**

Après avoir délibéré, le Conseil nomme comme membres délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur HAUTIN Johnny (maire)
- Monsieur AUCHERE Stéphane
- Madame Michèle PROCHASSON
- MONSIEUR Thierry COUSTHAM

#### **9.1 02 - DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU S.I.R.I.S.**

Après avoir délibéré, le Conseil nomme comme membres délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire :

- Monsieur HAUTIN Johnny (maire)
- Monsieur AUCHERE Stéphane
- Madame Delphie GAUTIER
- MONSIEUR Thierry COUSTHAM

#### **9.1 03 - DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU SICTOM**

Après avoir délibéré, le Conseil nomme comme membres délégués auprès du SICTOM :

- Monsieur HAUTIN Johnny (maire)
- MONSIEUR Thierry COUSTHAM

#### **9.1 04 - DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU PETR**

Après avoir délibéré, le Conseil nomme comme membres délégués auprès du PETR

- Monsieur HAUTIN Johnny (maire)
- MONSIEUR HEAU Julien

#### **9.1 05 - CORRESPONDANT DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de procéder à la nomination d'un correspondant défense et sécurité civile. Monsieur Thierry COUSTHAM se porte candidat et après en avoir délibéré, le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur Thierry COUSTHAM correspondant défense et correspondant de sécurité civile.

## **Commissions**

### **Communication :**

- Madame HUITEL Christine

### **Finances**

- Madame LAZARDEUX Christine
- *Monsieur HEAU Julien*
- *Monsieur AUCHERE Stéphane*
- Monsieur COUSTHAM Thierry
- *Monsieur HAUTIN Johanny*

### **Cadre de vie :**

- Madame LAWRIE Stéphanie
- Madame HUITEL Christine
- Madame PROCHASSON Michèle
- Madame METAIS Christelle
- Madame GAUTIER Delphie
- Madame LAZARDEUX Christine
- Monsieur COUSTHAM Thierry

### **DATES PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil prévoit de se réunir tous les deux mois environ

Le conseil a fixé les dates des prochaines réunions du conseil municipal de l'année :

La prochaine date est fixée le **18 juin 2020** à 20 h à la salle des fêtes

**La convocation sera envoyée par mail après accord du conseil**

La séance est levée à 20h50.